

PARCS SUISSES
CANDIDAT
PARC NATUREL
REGIONAL

HERBARIUM
PARK

DE L'ARVILLE
VALLÉE DU TRIENT
À LA CIME DE L'EST

BUDDLEIA DE DAVID
BUDDLEJA DAVIDII
ARBRE À PAILLON

BUDDLEIA DE DAVID

BUDDLEJA DAVIDII

ARBRE À PAPILLON

Reconnaître

Arbuste à feuilles tombant en automne, de 2 à 4 m de haut. Feuilles étroites, pointues, face inférieure blanchâtre, couverte d'un duvet de poils fins. Grappes de fleurs violettes à lilas ou blanches dont le centre est orangé.

Précautions

Aucune précaution nécessaire, cette espèce n'est pas dangereuse pour la santé.

Lutte

Arracher avec les racines. Pour les arbustes trop grands, déssoucher. Répéter tant que la plante repousse. Traitement chimique par application sur les souches coupées en automne. Respecter les restrictions d'utilisation des herbicides. Au minimum, couper les inflorescences avant l'apparition des graines.

Prévention

Contre toutes les plantes envahissantes, semer ou planter des espèces locales après chaque chantier dans votre jardin lorsque la terre est mise à nu.

Évacuation des déchets

En général, mettre les déchets dans des sacs plastiques noirs et les amener dans la benne pour les incinérables à la décharge de votre commune ou au triage forestier (St-Maurice et Evionnaz). Renseignez-vous au préalable et annoncez la dépose au personnel.



Annoncer les plantes envahissantes avec l'application InvasivApp



POUR RESTER INFORMÉ.E, RETROUVEZ-NOUS EN LIGNE!



@parcvalleedutrient - www.parc-valleedutrient.ch

PARCS SUISSES
HERBARIUM
PÂRKE

CANDIDAT
PARC NATUREL
REGIONAL

DE L'ARPILLE
VALLÉE DU TRIENT
À LA CIME DE L'EST

LA BERCE
HERACLEUM MANTEGAZZIANUM
DU CAUCASE



LA BERCE

HERACLEUM MANTEGAZZIANUM

DU CAUCASE

Reconnaître

Plante vivante deux ans, jusqu'à 4m de hauteur. Fleurs arrangées en ombelle. Feuilles jusqu'à 3 m, profondément découpées, dentées et se terminant en pointe. Tige creuse, velue, parsemée de rouge. Sa grande taille et la forme pointue de ses feuilles la distinguent des espèces de berces locales non-envahissantes.

Précautions

Cette plante est extrêmement **dangereuse** : sa sève cause des brûlures graves si la peau est exposée au soleil. Ne la touchez pas sans une protection complète : combinaison, lunettes et gants.

Lutte

Pour les plantes isolées et les petites populations, sectionner (pioche, bêche) la racine en forme de rhizome à 20 cm sous la surface du sol. Pour les grandes

populations : faucher pendant la floraison, avant la maturité des graines, si possible, fraiser le sol jusqu'à une profondeur de 20 cm.

Prévention

Contre toutes les plantes envahissantes, semer ou planter des espèces locales après chaque chantier dans votre jardin lorsque la terre est mise à nu.

Évacuation des déchets

En général, mettre les déchets dans des sacs plastiques noirs et les amener dans la benne pour les incinérables à la décharge de votre commune ou au triage forestier (St-Maurice et Evionnaz). Renseignez-vous au préalable et annoncez la dépose au personnel.



Annoncer les plantes envahissantes avec l'application InvasivApp



POUR RESTER INFORMÉ.E, RETROUVEZ-NOUS EN LIGNE!



@parcvalléedutrient - www.parc-valléedutrient.ch

PARCS SUISSES
PARQUE
CANDIDAT
PARC NATUREL
REGIONAL

DE L'ARVILLE
VALLÉE DU TRIENT
À LA CIME DE L'EST

LA RENOUÉE
REYNOUTRIA JAPONICA
DU JAPON



LA RENOUÉE REYNOUTRIA JAPONICA DU JAPON

Reconnaître

Plante vivace, jusqu'à 3 m de haut comme une prêle ou un bambou. Seule la partie souterraine de la plante survit en hiver. Tige tachetée de rouge foncé, creuse, sans poil. Feuilles en forme de cœur, avec une petite peau brune entourant la tige à la base des feuilles. Grappes de petites fleurs blanches.

Lutte

Pour les plantes isolées, arracher avec les racines (rhizomes). Coupe ou fauche suivie d'un traitement chimique par aspersion foliaire, à répéter autant que nécessaire, de préférence à sève descendante (en automne). Respecter les restrictions d'utilisation des herbicides. Les populations plus grandes requièrent une intervention professionnelle. Sur les sites d'intervention, nettoyer soigneusement les outils et véhicules

utilisés, car de minuscules fragments de tiges ou de racines peuvent donner naissance à de nouvelles plantes. Ne jamais utiliser de débroussailleuse!

Prévention

Contre toutes les plantes envahissantes, semer ou planter des espèces locales après chaque chantier dans votre jardin lorsque la terre est mise à nu.

Évacuation des déchets

En général, mettre les déchets dans des sacs plastiques noirs et les amener dans la benne pour les incinérables à la décharge de votre commune ou au triage forestier (St-Maurice et Evionnaz). Renseignez-vous au préalable et annoncez la dépose au personnel.



Annoncez les plantes envahissantes avec l'application InvasivApp



POUR RESTER INFORMÉ.E, RETROUVEZ-NOUS EN LIGNE!



@parcvalléedutrient - www.parc-valléedutrient.ch

PARCS SUISSES
CANDIDAT
PARC NATUREL
REGIONAL

HERBARIUM
PARKE

DE L'ARPILLE
VALLÉE DU TRIENT
À LA CIME DE L'EST

SUMAC OU
RHUS TYPHINA
VINAIGRIER

SUMAC OU RHUS TYPHINA VINAIGRIER

Reconnaître

Arbre dont les feuilles tombent en automne, jusqu'à 8 m de haut, branches et rameaux épais, couverts d'un duvet brun-rouge. Feuilles composées ressemblant à celles du frêne, à bords dentés, rouges en automne. Petits fruits en grappes compactes et dressées rouges, à l'apparence du velours.

Précautions

Toutes les parties de la plante, en particulier le latex, sont légèrement toxiques. Irritations cutanées possibles. Éviter absolument le contact avec les yeux et les muqueuses!

Lutte

Pour les plantes jeunes, arracher ou déterrer avec les racines, répéter autant que nécessaire. Pour les plantes adultes, d'abord anneler à 90% : retirer l'écorce et la partie vivante de l'arbre en-dessous sur 20 cm de haut sur 90% de la circon-

férence du tronc, attendre que l'arbre sèche, puis déssoucher ou abattre. Couper les rejets de souche, parfois utiliser de l'herbicide (respecter les restrictions d'utilisation).

Prévention

Contre toutes les plantes envahissantes, semer ou planter des espèces locales après chaque chantier dans votre jardin lorsque la terre est mise à nu.

Évacuation des déchets

En général, mettre les déchets dans des sacs plastiques noirs et les amener dans la benne pour les incinérables à la décharge de votre commune ou au triage forestier (St-Maurice et Evionnaz). Renseignez-vous au préalable et annoncez la dépose au personnel.



Annoncer les plantes envahissantes avec l'application InvasivApp



POUR RESTER INFORMÉ.E, RETROUVEZ-NOUS EN LIGNE!



@parcvalleedutrient - www.parc-valleedutrient.ch

PARCS SUISSES
CANDIDAT
PARC NATUREL
REGIONAL

HERBARIUM
PARKE

DE L'ARVILLE
VALLÉE DU TRIENT
À LA CIME DE L'EST

LE ROBINIER
ROBINIA PSEUDACACIA
FAUX-ACACIA



LE ROBINIER

ROBINIA PSEUDACACIA

FAUX-ACACIA

Reconnaître

Arbre à feuilles tombant en automne, jusqu'à 25 m de haut, épineux, écorce gris-brun profondément crevassée. Feuilles formées de folioles de 2 à 5 cm de long, un peu comme un acacia ou un frêne. Epines à la base des feuilles. Fleurs en grappes blanches et pendantes, parfum sucré.

Précautions

Aucune précaution n'est requise.

Lutte

Pour les plantes jeunes, arracher ou déterrer avec les racines, répéter autant que nécessaire. Pour les plantes adultes, d'abord anneler à 90% : retirer l'écorce et la partie vivante de l'arbre en-dessous sur 20 cm de haut sur 90% de la circonférence du tronc, attendre que l'arbre sèche, puis déssoucher ou

abattre. Couper les rejets de souche, parfois utiliser de l'herbicide (respecter les restrictions d'utilisation).

Prévention

Contre toutes les plantes envahissantes, semer ou planter des espèces locales après chaque chantier dans votre jardin lorsque la terre est mise à nu.

Évacuation des déchets

En général, mettre les déchets dans des sacs plastiques noirs et les amener dans la benne pour les incinérables à la décharge de votre commune ou au triage forestier (St-Maurice et Evionnaz). Renseignez-vous au préalable et annoncez la dépose au personnel.



Annoncer les plantes envahissantes avec l'application InvasivApp



POUR RESTER INFORMÉ.E, RETROUVEZ-NOUS EN LIGNE!



@parcvalléedutrient - www.parc-valléedutrient.ch

PARCS SUISSES
ICHRAID PARKE
CANDIDAT
PARC NATUREL
REGIONAL

DE L'ARPILLE
VALLÉE DU TRIENT
À LA CIME DE L'EST

SÈNEÇON SUD-AFRICAIN
SENECIO INAEQUIDENS
SÈNEÇON DU CAP



SÉNEÇON SUD-AFRICAIN

SENECIO INAEQUIDENS

SÉNEÇON DU CAP

Reconnaître

Plante vivace, 20-100 cm de haut, souvent avec de nombreuses tiges, parfois avec du bois à la base. Feuilles étroites, ponctuées de petites dents espacées au bord (6-7 cm de long, 2-3 mm de large), souvent à reflets bleutés. Fleurs jaune citron, larges de 1,5 à 2 cm, comme une marguerite jaune.

Précautions

Le séneçon du Cap contient des substances toxiques pouvant être mortelles pour les animaux d'élevage! Mettez des gants!

Lutte

Arracher à la main avec les racines avant la maturité des graines, 3 à 5 fois par an. Si l'invasion est trop forte, faucher toutes les 5-7 semaines, avant l'apparition des graines.

Prévention

Contre toutes les plantes envahissantes, semer ou planter des espèces locales après chaque chantier dans votre jardin lorsque la terre est mise à nu.

Évacuation des déchets

En général, mettre les déchets dans des sacs plastiques noirs et les amener dans la benne pour les incinérables à la décharge de votre commune ou au triage forestier (St-Maurice et Evionnaz). Renseignez-vous au préalable et annoncez la dépose au personnel.



Annoncer les plantes envahissantes avec l'application InvasivApp



POUR RESTER INFORMÉ.E, RETROUVEZ-NOUS EN LIGNE!



@parcvalléedutrient - www.parc-valléedutrient.ch

PARCS SUISSES
PÂRKE
CANDIDAT
PARC NATUREL
REGIONAL

DE L'ARPILLE
VALLÉE DU TRIENT
À LA CIME DE L'EST

VERGERETTE
ERIGERON ANNUUS
ANNUELLE

VERGERETTE ERIGERON ANNUUS ANNUELLE

Reconnaître

Annuelle ou bisannuelle haute de 30 à 150 cm dont les fleurs ressemblent à de la camomille. La vergerette s'en différencie par le disque des fleurs jaunes au centre qui n'est pas très bombé. Les feuilles sont alternes, vert clair, avec quelques dents espacées. La plante est velue partout.

Précautions

Rien de particulier : cette plante n'est pas toxique. Mettez des gants si vous devez en arracher beaucoup.

Lutte

Arracher à la main avec les racines avant la formation de graines. Si l'invasion est trop forte, faucher toutes les 5-7 semaines, avant l'apparition des graines.

Prévention

Contre toutes les plantes envahissantes, semer ou planter des espèces locales après chaque chantier dans votre jardin lorsque la terre est mise à nu.

Évacuation des déchets

En général, mettre les déchets dans des sacs plastiques noirs et les amener dans la benne pour les incinérables à la décharge de votre commune ou au triage forestier (St-Maurice et Evionnaz). Renseignez-vous au préalable et annoncez la dépose au personnel.



Annoncer les plantes envahissantes avec l'application InvasivApp



POUR RESTER INFORMÉ.E, RETROUVEZ-NOUS EN LIGNE!



@parcvalleedutrient - www.parc-valleedutrient.ch